

lions de dollars d'économies en une seule année. Ce résultat est attribuable à une meilleure surveillance des moyens de production. J'insiste sur le fait que c'est un des devoirs primordiaux de la Direction des mines que d'encourager les producteurs à employer les méthodes modernes et qu'elle devrait former les producteurs à l'application de ces méthodes. Il s'agirait sans doute là d'une innovation, bien que je n'ignore pas qu'il y ait eu des relations dans le passé entre le Bureau des mines et les producteurs, surtout dans le cas des mines d'or. Je pense néanmoins que l'on pourrait faire mieux encore sous ce rapport et que l'on devrait intensifier les relations de ce genre.

J'exhorte également le ministre et, par son intermédiaire, le gouvernement à accorder une aide plus considérable aux petits exploitants dans l'industrie minière, notamment aux prospecteurs. Il y a encore d'importantes découvertes minérales à faire dans notre pays, comme on en a eu la preuve manifeste ces derniers mois dans la région de Timmins, par exemple. Nous avons vu comment des prospecteurs, travaillant souvent sans aide et avec des moyens de fortune, ont pu découvrir d'importants gisements. Chose étonnante, ces gisements sont souvent découverts près de mines en exploitation. On aurait pu s'imaginer que ces régions, reconnues pour leurs ressources minérales, auraient déjà été explorées, prospectées et analysées à fond. S'il y avait des veines de minéraux dans le sous-sol de cette région, elles auraient, croyait-on, été découvertes depuis longtemps mais tel n'a pas été le cas, comme l'expérience le prouve chaque jour.

Bien que tout l'éclat de l'industrie minière se reflète dans le prospecteur, il arrive très souvent que celui qui n'hésite pas à braver d'énormes difficultés physiques pour aller dans des régions sauvages et difficiles qui abondent dans notre pays, grâce à sa détermination et à sa foi dans sa bonne étoile, décrochera la timbale, comme on dit familièrement. C'est ainsi qu'une nouvelle mine prend naissance. J'estime que le gouvernement devrait s'appliquer à étudier les besoins de ces hommes si importants pour l'industrie minière du Canada en général. Qu'on laisse le ministre fournir des facilités de prêts ou de subventions au prospecteur pour lui permettre de se procurer le matériel et l'équipement technique et scientifique dont il a besoin dans son métier. Le gouvernement ne l'aide pas assez; il devrait lui permettre de bénéficier de facilités spéciales de prêts. Je prie le gouvernement de songer très sérieusement à accorder cette sorte d'aide qui, j'en suis sûr, n'accaparerait pas une partie importante des recettes fiscales de l'État, mais donnerait un nouvel essor à la prospection d'un bout à l'autre du Canada. Il en résulterait peut-

être des découvertes importantes, à un moment où l'industrie minière en a un besoin urgent. Comme je l'ai dit tout à l'heure, les gisements s'épuisent graduellement, le minéral est de moins en moins riche et les gisements sont de plus en plus difficiles à découvrir.

Le gouvernement pourrait encore aider à l'industrie minière en abolissant l'impôt sur le matériel et l'outillage de production. Sans exagérer, cet impôt a entraîné la fermeture de nombreuses petites mines peu rentables. Naturellement, elle a nui considérablement à la position concurrentielle de ces entreprises et un impôt qui, comme celui-là, joue à l'encontre des entreprises contribuant à accroître la production minière au Canada ne semble guère motivé. Pourquoi le maintenir, puisque le ministre des Finances préconise partout l'expansion de ce secteur de l'économie? En outre, le ministre devrait étudier soigneusement la manière dont l'impôt est perçu. Le ministre s'est signalé jadis à titre de critique financier de son parti et je suis sûr qu'il pourrait se faire entendre de ceux qui prennent les décisions et qui élaborent les programmes. A mon sens, il devrait, de toute urgence, faire des représentations là-dessus à son collègue, le ministre des Finances.

Je me rends compte que le ministre a reçu des mémoires de l'Association des métallurgistes et d'autres qui ont posé lucidement les difficultés causées, injustement, à mon avis, par cette taxe. Toutefois, je suis sûr que le ministre, qui a le cœur bien placé, fera tout son possible pour remédier à cette situation. Par ailleurs, comme il est un spécialiste des diverses mesures concernant les finances et l'impôt qui sont au recueil des lois, il devrait examiner certains articles de la loi sur la taxe d'accise où des éclaircissements s'imposent. On me dit que la façon dont certains articles sont interprétés ne permet pas aux exploitations minières d'avoir droit à l'exemption prévue pour le matériel servant directement à la production. Ces machines sont normalement exemptées, mais par suite de certaines considérations administratives, dont les subtilités dépassent mon entendement, ces sociétés ne peuvent obtenir cette exemption. En conséquence, il ne s'ouvre pas de nouvelles exploitations minières et il en résulte une perte pour l'industrie minière et le produit national brut, une perte générale de revenu et aussi une réduction des emplois.

L'hon. M. Benidickson: Monsieur le président, qu'il me soit permis de dire que j'ai parlé aux fonctionnaires en face de moi et que, comme l'an dernier, nous ferons des observations au ministre.

L'hon. M. Martineau: Je comprends que le ministre est au courant du problème, mais en